

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

**Valeurs – Respect – Sécurité
Hidden Power ASBL**

Table des matières

Article 1 – Cadre général & valeurs	2
Article 2 – Respect & comportement	2
Article 3 – Attitude & bien-être collectif.....	3
Article 4 – Sécurité & responsabilité	3
Article 5 – Système de surveillance & sécurité.....	3
Article 6 – Droit à l'image & confidentialité	4
Article 7 – Plaintes & médiation	4
Article 8 – Acceptation du règlement général	4

Article 1 – Cadre général & valeurs

Hidden Power ASBL est une école de danse et une association culturelle qui promeut :

- le respect de soi et des autres,
- la bienveillance,
- la diversité,
- l'inclusion,
- le travail collectif,
- et le bien-être physique et émotionnel.

Chaque membre s'engage à adopter un comportement respectueux envers :

- les professeurs,
- les autres élèves,
- le personnel,
- les bénévoles,
- ainsi que les locaux et le matériel mis à disposition.

Article 2 – Respect & comportement

1. Toute forme de **violence**, qu'elle soit verbale, physique ou psychologique, est strictement interdite.
2. Les propos ou comportements :
 - discriminatoires,
 - racistes,
 - sexistes,
 - humiliants,
 - ou portant atteinte à la dignité d'autrui
 - ne sont pas tolérés au sein de l'association.
3. Les conflits, malentendus ou désaccords doivent être **signalés à un membre de l'équipe** afin qu'une médiation puisse être envisagée.
4. Tout comportement perturbant de manière répétée le bon déroulement des cours ou des activités pourra entraîner des **sanctions adaptées**, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Article 3 – Attitude & bien-être collectif

1. Les attitudes telles que :
 - la médisance,
 - l'arrogance,
 - la compétition négative,
 - le manque de respect envers les professeurs ou les élèves
ne correspondent pas aux valeurs de Hidden Power ASBL.
2. L'association encourage un climat :
 - sain,
 - constructif,
 - motivant,
 - et sécurisant pour tous.
3. Tout manquement répété aux principes de savoir-vivre pourra donner lieu à une intervention de la direction.

Article 4 – Sécurité & responsabilité

1. Chaque membre est tenu de respecter :
 - les consignes de sécurité,
 - les règles d'utilisation des locaux,
 - et les équipements mis à disposition.
2. Il est strictement interdit de manipuler :
 - le matériel de sécurité,
 - les installations techniques,
 - ou tout équipement non destiné au public.
3. En cas de non-respect des règles de sécurité, des sanctions pourront être appliquées, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Article 5 – Système de surveillance & sécurité

1. Les locaux peuvent être équipés d'un **système de vidéosurveillance**, utilisé exclusivement à des fins de :

- sécurité,
 - prévention,
 - protection des personnes et des biens.
2. Les images sont traitées conformément à la législation en vigueur et ne sont accessibles qu'aux personnes autorisées.
 3. L'utilisation des images se fait uniquement en cas de nécessité (incident, accident, vol, dégradation).

Article 6 – Droit à l'image & confidentialité

1. Des photos et vidéos peuvent être réalisées dans le cadre des activités de l'association.
2. Sauf opposition écrite préalable ou mention contraire sur les formulaires d'inscription, les membres autorisent l'utilisation de ces images à des fins de communication.
3. Toute information interne à l'association est confidentielle et ne peut être diffusée sans autorisation.

Article 7 – Plaintes & médiation

1. En cas de plainte, de désaccord ou de situation problématique, le membre est invité à contacter l'association **de manière respectueuse et constructive**.
2. Hidden Power ASBL s'engage à écouter et à traiter chaque situation avec sérieux et bienveillance.
3. Toute plainte devra être formulée par les canaux officiels de communication.

Article 8 – Acceptation du règlement général

Toute inscription ou participation aux activités de Hidden Power ASBL implique la **connaissance et l'acceptation pleine et entière** du présent règlement général.